



DELIBERATION

du

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

Date de la convocation
14/04/2026

Membres en exercice
29

Membres présents
23

Membres représentés
06

Membres
absents/excusés

Nombre de suffrages
exprimés
29

L'an deux mille vingt-six le 29 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Eric GUIBON, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUE, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Frédérique PLET, Jean-Pierre RAMU, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Yohann WILLMANN, Olivier DEVILLERS Grégory BOSCO.

ABSENTS REPRESENTES :

Robert DORIGO donne pouvoir à Mme Corinne FROMENTIN
Marilou CHEVALIER donne pouvoir à Mme Carole CHEVALIER
Frédéric LEGUAY donne pouvoir à Mme Claire MIGNET
Anne CHELLÉ donne pouvoir à Mme Frédérique PLET
Salima TIDDARI donne pouvoir à Delphine DELANNOY
Marie-Laure BITZ donne pouvoir à Géraldine SKRYNSKI

A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET

D2026-04-574

BUDGET EAU - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION - EXERCICE 2025

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CFU 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	481 622,75€		157 340,68€	61 745,60€ -214 782,63€	-153 037,03€	485 926,40 €
FONCT	136 051,65€		-75 711,18€			60 340,47 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Après en avoir délibéré par 28 voix pour et 1 voix contre des membres présents et représentés, le Conseil :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025								60 340,47€
Affectation obligatoire :								
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)								0.00€
Solde disponible affecté comme suit :								
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)								0.00€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)								60 340,47€
Total affecté au c/ 1068 :								0.00€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025								- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement								
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté								638 963,43€
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté								60 340,47€

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 30/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 30/04/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire, Olivier VALIN

